



Tél : 05 61 89 08 41

Le 4 février 2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 FEVRIER 2020

Étaient présents : Jacques ALBENQUE, Lionel CLAVERIE, Jean-François GRAND, Jean-Yves GUCHEREAU, René LOUGARRE, Véronique MARROU-BLANDIN (arrivée à 20h15), Bernard QUELIN, Marc TONELLI.

Absents représentés : Louis DUCOS, Emmanuel WALLISER.

Absents excusés : Martine BERNADAS, Franck FEUILLERAT.

Secrétaire de séance : Jean-Yves GUCHEREAU.

Compte rendu du 5 décembre 2019 approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION ACHAT D'UNE BENNE

Le Conseil Départemental peut attribuer une subvention allant de 10 à 20 % du montant de la dépense soit 480 € à 960 €. Le reste sera à charge de la commune (3 840 € à 4320 €).

Voté à l'unanimité.

SUBVENTION RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL

Cette demande peut s'appuyer sur les critères de rénovation énergétique de ce logement. Des devis seront établis dans cette optique, une demande vers la Communauté de Communes pourrait aboutir.

Voté à l'unanimité.

TOUR DE GARDE DES JOURNEES ELECTIVES : 15 et 22 MARS

Celui-ci est établi selon les disponibilités des élus et des résidents volontaires.

REMPLACEMENT D'UN ADJOINT

Le Conseil Municipal décide de ne pas remplacer un adjoint démissionnaire en attendant les prochaines élections.

Voté à l'unanimité.

DEVENIR DU BATIMENT DE LA POSTE

L'installation d'un locataire profession libérale n'ayant pas été concrétisée, ce bâtiment sera proposé à nouveau à la location (espace professionnel et logement)

Le logement communal rénové sera aussi proposé à la location.

QUESTIONS DIVERSES

- **SIVOM** : le maire, représentant de la commune au bureau du SIVOM, fait le point au niveau des multiples activités de cette structure.
Ceci concerne les achats en matériel et investissements divers, les nouvelles affectations de personnel, le fonctionnement de la déchetterie de Liéoux et celle de St-Anne, les nouvelles installations à prévoir, le projet du crématorium, les accords entre SIVOM et SISTOM en vue d'une nouvelle gestion, le centre de tri basé à Masseube...
- **RECENSEMENT** : Le recensement doit être finalisé le 15 février. Les enquêtrices ont déjà recensé près de 80 % des foyers de la commune. Un dernier effort est nécessaire pour convaincre tous les résidents de participer à cette enquête, les attributions étatiques sont liées au nombre d'habitants recensés.
- L'installation de kinés dans la Zone Artisanale Perbost est encore soumise à des autorisations administratives
- M. le Maire évoque la proposition d'une entreprise pour numériser les recueils de l'état civil de la mairie. La production informatisée de ces actes serait largement simplifiée. Le montant de l'opération s'élèverai à 2 700 €. D'autres devis en cours avant de prendre une décision.
- Un panneau d'affichage a été réceptionné, le lieu de la mise en place sera décidé au cœur de la commune.
- Les services du Conseil Départemental ont communiqué les divers aménagements qui amélioreront la circulation du chemin de la Lanne.

La séance levée à 22 heures 30.

